

A remplir par le propriétaire, le bailleur, la famille d'accueil...

Art. D 542.17 et R 831.11 du code de la Sécurité sociale

Arrêté du 22 août 1986

Nom et prénom (ou dénomination du propriétaire, bailleur ou mandataire, de la famille d'accueil) : _____

Adresse : _____

N° de téléphone : _____ certifie sur l'honneur que :

M. et/ou Mme (noms et prénoms) _____

locataire(s) en titre depuis le _____ du logement situé (adresse) _____

- S'agit-il d'une chambre (pièce unique sans WC) ? ☐ oui ☐ non
- Surface réelle du logement (en mètres carrés) : _____ m²
- S'agit-il d'une colocation (sauf concubinage) ? ☐ non ☐ oui, nombre de colocataires _____
- Montant mensuel du loyer du mois d'entrée dans le logement (indiquer celui payé par le locataire ou le colocataire pour un mois complet)

☐ si Al : montant hors charges : _____ € ☐ si meublé Al : montant charges comprises : _____ €

☐ si Apl : montant hors charges : _____ €

- Votre locataire (ou colocataire) est-il à jour dans le règlement de ses loyers ? ☐ oui ☐ non
- S'il n'est pas à jour dans le règlement de ses loyers, mois du dernier loyer acquitté : _____
- S'agit-il d'un hébergement en sous-location ? ☐ non ☐ oui, s'agit-il d'un hébergement :
 - ☐ dans une famille d'accueil ☐ par une association ☐ autre (préciser) : _____

■ Date d'effet du bail ou d'entrée en vigueur du nouveau loyer : _____

■ Si le logement est conventionné (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal de l'organisme)

- code bailleur _____
- code agence _____
- code programme _____
- code locataire _____
- n° de convention _____
- ☐ signée le _____ ☐ renouvelée le _____

■ S'il s'agit d'un logement pour lequel l'Al est versée automatiquement au bailleur (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal de l'organisme)

- code bailleur _____
- code agence _____
- code programme _____
- code locataire _____

■ Dans les autres cas, souhaitez-vous recevoir directement l'aide au logement ?

☐ non ☐ oui (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal et remplir la demande de versement direct)

■ Le logement répond-il aux caractéristiques de décence énumérées ci-dessous : ☐ oui ☐ non

Principales caractéristiques de décence que le logement doit respecter (décret 2002-120 du 30 janvier 2002)

- Le logement ne doit pas avoir fait l'objet d'un arrêté d'insalubrité ou de péril ;
- la toiture, les murs, les peintures, les plafonds, les planchers, les installations électriques et de gaz ne présentent pas de risques manifestes pour la santé et la sécurité physique des locataires ;
- l'éclairage et la ventilation sont suffisants et sans danger ;
- il y a au moins un coin cuisine avec un point d'eau potable froide et chaude ;
- l'installation de chauffage est suffisante et sans danger ;
- l'installation sanitaire :
 - s'il s'agit d'un logement de plus d'une pièce, l'installation sanitaire est complète et intérieure au logement, avec douche ou baignoire et WC,
 - si le logement ne comporte qu'une seule pièce, il y a au moins des WC qui peuvent être extérieurs au logement ;
- le logement comporte une pièce principale ayant soit une surface d'au moins 9 m² pour 2,20 m de hauteur, soit un volume habitable d'au moins de 20 m³.

A _____ Le _____

Signature - cachet
(du propriétaire ou du bailleur
ou famille d'accueil)

Emplacement réservé à la Caf

W 5002502 V Demande du 28/12/2012

ATTLOG N° d'allocataire: _____



Attestation de loyer - Demande de versement direct

Demande de versement direct de l'aide **au bailleur**

S'il le souhaite, l'allocation de logement peut être versée directement au propriétaire-bailleur. Dans ce cas elle est déduite du montant du loyer.

 *Pour faire cette demande, le logement (hors foyer) doit répondre aux caractéristiques de la décence (décret 2002-120 du 30 janvier 2002).*

Le bailleur désigné ci-dessous demande que les paiements de l'aide au logement de son locataire lui soient versés directement.

(joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou d'épargne)

Le bailleur : nom ou raison sociale _____

Adresse _____

s'engage en contrepartie à signaler à la Caisse tout impayé dans les trois mois suivant son apparition et immédiatement le départ de l'allocataire du logement concerné et prend connaissance du fait qu'à défaut, il devra rembourser à la Caisse l'allocation versée indûment.

A _____ le

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Signature et cachet

(du bailleur ou famille d'accueil)